

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 14 décembre 2023

Nantes métropole rejoint l'incitation à covoiturer de la Région des Pays de la Loire

En 2023, Covoiturage Pays de la Loire aura accompagné près d'1 million de trajets partagés : un chiffre record, en constante évolution depuis la mise en place en 2021 de ce dispositif d'incitation financé par la Région, destiné aux trajets du quotidien. Pour aller plus loin et proposer une offre unifiée et plus lisible pour les usagers, la Région élargit aujourd'hui le champ d'action de ce dispositif en l'ouvrant aux agglomérations et métropoles. Une opportunité saisie par Nantes métropole qui le rejoindra dès le 1^{er} janvier 2024 en remplacement de Covoit'TAN.

« Le bilan du covoiturage dans notre région est très positif pour les usagers et pour l'environnement. Je veux d'abord dire « merci » aux plusieurs milliers de covoitureurs engagés dans la décarbonation du transport, toujours plus nombreux. Ce bilan nous incite à maintenir l'effort et à aller plus loin en conventionnant avec les agglomérations et métropoles qui le souhaitent, au bénéfice des habitants qui y trouveront une offre renforcée et facile d'accès, pour se déplacer au quotidien. Nous nous réjouissons que Nantes métropole rejoigne aujourd'hui notre dispositif régional. » souligne Roch Brancour, vice-président en charge des transports et mobilités durables.

Pour 2023, la Région mobilise 2,3 M€ d'aides incitatives aux covoitureurs ligériens, dont 50% sont financés par le Fonds Vert de l'Etat.

Fléché pour les trajets domicile-travail ou domicile-études, Covoiturage Pays de la Loire offre une solution alternative de déplacement, en particulier pour les zones peu denses et périurbaines. A compter du 1^{er} janvier, les aides aux covoitureurs incluront les trajets intra-métropoles qui se développeront au fil des contractualisations avec les agglomérations. Les trajets internes aux communes de la métropole seront financés par la métropole, tandis que les trajets vers et depuis la métropole continueront d'être financés par la Région.

Pour les covoitureurs, la participation financière des collectivités sera intégrée automatiquement dans le coût du trajet, via les plateformes de covoiturage des opérateurs partenaires : Karos, Blablacar Daily, et Mobicoop.

Un bilan positif et 5 000 tonnes de CO₂ économisées en 2023

Les chiffres record du mois de novembre 2023, 102 928 trajets accompagnés, soit 4 900 trajets par jour ouvré, témoignent d'un bilan positif. Le million de trajets incités en 2023 auront permis d'économiser 1,5 millions de litres de pétrole et 5 000 tonnes équivalent CO₂.

Covoiturage Pays de la Loire en bref

95% des covoiturages se font en semaine sur les heures de pointe (distance moyenne : 30 km). 40000 usagers sont enregistrés (conducteurs et passagers actifs). 5 500 personnes utilisent le dispositif de manière régulière, plusieurs fois par semaine. Taux de remplissage moyen : 2,3 personnes /voiture.